

CANTON DU JURA

la voix d'une région

La Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers a siégé hier à Porrentruy Appel au personnel helvétique

Page 11
Les premiers touchés par cette carence sont les centres urbains qui sont confrontés à une situation délicate. S'ils ne veulent pas réduire leurs prestations (fermeture avancée, délais pour manger raccourcis), ils sont contraints d'engager un personnel clandestin, faute de pouvoir bénéficier de travailleurs saisonniers bénéficiant d'un permis annuel en suffisance.

LES SUISSES BOUDENT LA RESTAURATION ET L'HÔTELLERIE

Le travail au noir, la Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers ne l'encourage évidemment pas... mais placée devant le fait accompli elle demande à ses membres que les travailleurs clandestins soient au moins assurés contre les accidents et la maladie. Leur nombre ? Elle ne le connaît pas.

La main-d'œuvre suisse au chômage ne pourrait pas y suppléer ? C'est très difficile, selon la Fédération suisse des cafetiers qui compte plus de 23.000 membres, qui emploient entre 70.000 et 80.000 personnes.

Les Suisses boudent l'hôtellerie et la restauration. La raison ? Les horaires de travail. En effet, les grands restaurants rencontrent d'énormes difficultés à pouvoir établir une rotation du personnel, à lui éviter de faire «des nuits blanches», à sacrifier son week-end, à travailler plus de 9 h. par jour. Et souvent les conditions de rémunération ne sont pas des plus motivantes pour les employés non-

qualifiés. Considérations auxquelles ont peut ajouter que les Suisses n'aiment pas servir leurs concitoyens.

Comme devait l'expliquer M. Moren, le service et le travail des «arrières» sont ingrats et découragent plus d'une personne.

Pour sensibiliser les autorités politiques, la Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers a envoyé une lettre au conseiller fédéral Kurt Furgler, contresignée de la Société suisse des hôteliers (3500 membres) et de l'Office du tourisme. Lettre dans laquelle elle demande que le nombre de permis saisonniers ne soit pas forcément augmenté mais qu'on octroie 2000 permis annuels de plus à l'année dans la restauration et l'hôtellerie, mettant ainsi 8000 (6000 actuellement) étrangers au bénéfice d'un permis annuel. Pour les responsables de la Fédération, il s'agit aussi d'un problème de solidarité. Elle estime que si elle verse 18 millions de francs à l'assurance chômage, elle a également droit à pouvoir engager davantage de travailleurs à l'année (permis B). D'autant plus qu'elle ne lésine pas sur les moyens pour attirer les jeunes gens à apprendre un métier dans l'hôtellerie et la restauration, ne serait-ce qu'en organisant des cours d'une année pour les sommeliers et les sommelières.

SITUATION JURASSIENNE

A en croire M. Rodolphe Romano, président de la section cantonale de la Fédération des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, le Jura ne rencontre pas de grosses difficultés dans le recrutement de

travailleurs saisonniers. Il faut dire qu'on ne connaît pas de grands restaurants ou hôtels implantés dans le Jura, qui sont les premiers à recourir à une main-d'œuvre saisonnière. De plus, bon nombre de restaurants de campagne engagent des filles provenant de Suisse allemande, ce qui est, il faut en convenir, moins courant dans l'autre sens.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que le nombre de permis saisonniers délivrés par les autorités jurassiennes dans l'hôtellerie et la restauration croît chaque année. Des chiffres fournis par les Arts et métiers et l'Office du travail du canton du Jura, il ressort qu'en 1980 177 permis ont été octroyés, contre 234 en 1981 et 250 en 1982. Les travailleurs qui en ont bénéficié viennent principalement de France, d'Espagne, du Portugal.

En revanche, les permis saisonniers délivrés à l'année sont en diminution. Devenues souveraines, les autorités jurassiennes étaient relativement généreuses. Depuis qu'elles ont fait de mauvaises expériences, elles le sont moins. Car plusieurs permis annuels ont été mal utilisés et souvent très partiellement. M. Kaufmann, chef du Service des arts et métiers n'hésite pas à parler de gâchis, notamment parce que les hôpitaux jurassiens, qui «utilisent» entre 30 et 40 permis B, ont été privés malencontreusement de précieux collaborateurs étrangers. Pour M. Kaufmann, si les Suisses et parmi eux les chômeurs ne s'intéressent pas à l'hôtellerie et à la restauration, il n'y a pas seulement les horaires qui constituent un obstacle, la rémunération en est un autre. Et ce, d'autant plus que nombre d'aubergistes ne respectent pas les exigences de la Convention nationale, qui prévoit un salaire minima de 1500 francs (repas et pension compris).

En d'autres termes, cela peut signifier qu'il est peut-être plus intéressant d'engager un ressortissant espagnol comme serveur qu'un Suisse plus exigeant et qui connaîtra plus facilement les accords fixés par les partenaires sociaux. Enfin, M. Kaufmann estime que les restaurateurs et les hôteliers doivent continuer à faire de gros efforts pour restructurer leurs établissements et offrir des conditions de travail favorables pour des ressortissants suisses. Car il sera difficile de faire admettre au Conseil fédéral que le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a besoin d'un contingent de travailleurs saisonniers plus important ou du moins plus souple à l'heure où le peuple suisse a refusé une nouvelle loi sur les étrangers.

RENTABILITÉ

La rentabilité des établissements publics est du reste une des préoccupations de la Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers qui constatent que les charges sociales s'accroissent sans cesse, alors qu'il n'en va pas de même des revenus, du moins pas dans une proportion équivalente. Au point que 30 à 40 restaurants sont à remettre en Ajoie. Et contrairement à l'industrie, un restaurant ne peut pas travailler pour le stock,

Prix des boissons: bonnes nouvelles

La Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers s'insurge contre la volonté de milieux politiques et d'organismes s'occupant de la défense des consommateurs de légiférer pour que les eaux minérales soient vendues moins chères que le moins cher des alcools, la bière, pour ne pas le nommer.

Les cafetiers sont partisans d'une solution négociée avec les représentants des consommateurs et rejettent donc la contrainte légale. Ce n'est pas faute d'avoir fait des efforts, puisque dans plusieurs cantons (Genève, Vaud, Fribourg), des campagnes publicitaires pour les eaux minérales (moins chères) sont en cours.

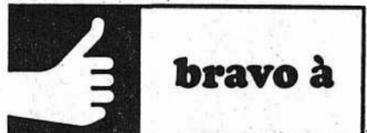
Des initiatives dans ce sens seront poursuivies, notamment dans le Jura. De plus, la Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers a demandé à ses membres de ne pas augmenter le prix des eaux miné-

rales. Une nuance a néanmoins été faite par M. Moren dans les cantons où la bière est plus chère que les eaux minérales: «On enregistre un certain succès mais pas un succès certain».

Les vins. Comme chacun a pu le constater, les vins suisses ont sensiblement augmenté ces trois dernières années en raison des mauvaises récoltes. Et, plusieurs restaurants ont bien du mal à se procurer suffisamment de vins ouverts en provenance des vignobles suisses. Pour combler cette lacune, on a importé massivement des vins autrichiens et français moins chers et disponibles. Des vins qui à leur tour, par le jeu de l'offre et de la demande, ont également augmenté. Toutefois, la récolte de cette année, que l'on prévoit quantitativement et qualitativement bonne, permettra sans doute une stabilisation des prix des vins suisses dans les limites du supportable; en tous les cas dès 1983. (pvc)

ni mettre au chômage une partie de son personnel, sans réduire ses prestations. Une aide administrative est néanmoins accordée aux cafetiers, restaurateurs pour qu'ils parviennent à rentabiliser au mieux leur établissement et éviter que le phénomène qui veut qu'en une année un restaurant sur quatre change de propriétaire.

P. Ve



bravo à

M. Edouard Ryser, de Delémont...

...jusqu'ici commandant du secteur de fortifications 113, à Delémont (anciennement cp g3), qui vient d'être appelé à la tête de la région de fortifications 11 à Payerne. Il est remplacé par le premier lieutenant Marc Baehler, de Courroux.

Par ailleurs, un autre Jurassien, le capitaine Gaetan Membrez, de Glovelier, est nommé commandant du secteur de fortifications 112, à Neuchâtel. (rjju)

M. Gervais Chapuis, de Bonfol...

...qui vient d'être nommé par le Conseil d'Etat lausannois, professeur associé à l'Institut de cristallographie de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne. (kr)

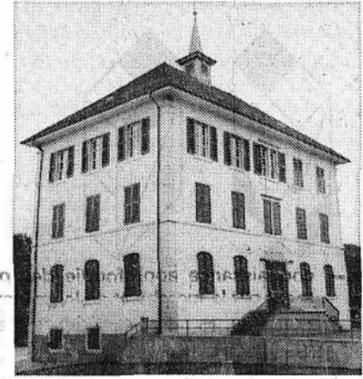
M. François de Montcuit, d'Alle...

...qui vient d'être nommé directeur de l'Ecole spéciale d'architecture à Paris, qui est la plus grande Ecole française d'architecture. Nos félicitations à M. de Montcuit qui a comme surnom «Chil Boiscuillé». (kr)

VICQUES

L'école centenaire

Après les vingt ans de l'église catholique le village de Vicques célèbre cette année les cent ans de son école située en plein cœur de la localité. C'est en janvier 1882 que l'assemblée communale ratifiait l'achat du terrain où allait s'ériger cette école. Relevons qu'elle fut incendiée en 1890 puis reconstruite au même endroit. Il y a une quinzaine d'années, une nouvelle école a été construite près de l'Ecole secondaire du val Terbi.



ÉTAT CIVIL

SAINTELÉGIER

Naissances
Juillet 10, Houlmann Yanick Gilles, fils de Jean-Marie et de Claudine, née Liechti. - 17, Boillot Christophe Nicolas, fils de Pierre-Alain et de Pierrette, née Freudiger. - 19, Beuret Virginie, fille de Ali et de Monique, née Baumann, Tramelan. - 20, Lachat Loïc Roland, fils de Claude et de Marie-France, née Martinoli. - 22, Catella Gilles Henri Alfio, fils de Romano et de Marianne, née Jeanbourquin. - 25, Jobin Gontran, fils de Maurice et de Mireille, née Reynaud.

Mariages

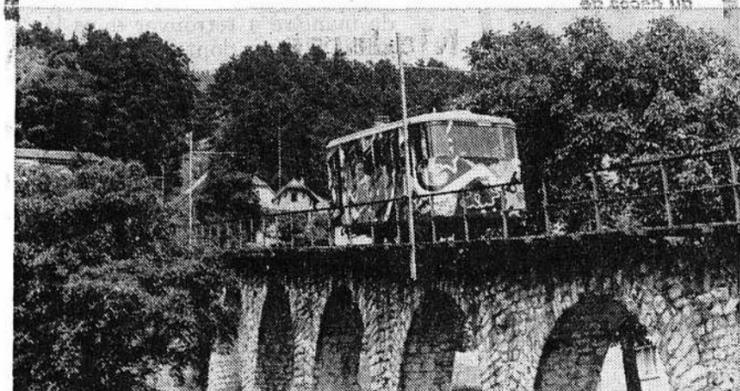
Juillet 2, Gogniat Benoît et Schwab Maja. - 9, Dreier Nicolas et Mambane Ellen.

Décès

Juillet 3, Froidevaux, née Dubail, Henriette, 1902, épouse de Froidevaux Fernand Joseph. - Vallat, née Midey, Augusta, 1902, veuve de Vallat Ulysse. - 17, Pellissier Laurence, 1898. - 19, Farine Albert, 1899, veuf de Maria, née Theurillat, Saint-Brais. - Fierobe Joseph, 1902, Soubey. - 20, Peltier Robert, 1888, veuf de Peltier, née Marchand Alice Hermine, Les Breuleux. - 21, Dähler Katharina, 1910, épouse de Dähler Ernst, Nidau. - 25, Châtelain, née Etienne, Irène, 1891, veuve de Châtelain Aaron. - 30, Kneuss Camille, 1921, Les Breuleux. - Fierobe Joseph, 1902, Soubey.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Le tourisme pédestre dans le Val-de-Ruz Quoi de neuf pour les randonneurs ?



Le funiculaire qui quitte ici La Coudre permet de gagner Chaumont et de là de descendre sur Valangin ou Savagnier, ou de gagner Chuffort ou Chasseral par le chemin des crêtes.

La période actuelle est celle des congés et des randonnées, 1982 est précisément en Suisse l'année du tourisme pédestre et le Val-de-Ruz est une région parmi beaucoup d'autres qui se prête bien à ce type de loisirs actifs. Au cours d'une promenade de fond de vallée, à flanc de coteau ou le long des crêtes, les possibilités d'arrêts et de visites sont variées: sites, points de vue, réserves naturelles, villages verdoyants, églises, châteaux... Mais qu'y a-t-il de nouveau cet été par rapport à l'an passé dans l'offre présentée aux randonneurs ?

En effet, dans le cadre de la campagne 1982 de «La Suisse pas à pas», les entreprises de transport public de la contrée ne sont pas restées discrètes. Le service des automobiles postales distribue par exemple un dépliant sur le tourisme pédestre dans le Jura, qui donne toutes sortes de renseignements et propose et décrit des itinéraires, et Marchairuz au Passwang, dont deux concernant le Val-de-Ruz. Le premier propose le recours à l'automobile postale de Neuchâtel ou du Locle à La Tourne, puis une marche de 4 heures en direction de Tête-de-Ran et des Hauts-Geneveys, via la Petite, puis la Grande Sagneule, le Mont-Racine, qui est, avec ses 1439 mètres, le plus haut sommet neuchâtelois, et d'où l'on a, comme plus loin depuis la «Bosse» de Tête-de-Ran, un magnifique panorama. Le deuxième circuit est également une excursion de 4 heures environ, le long de la crête Chasseral - Chaumont, par les métairies, Chuffort et la Dame, avec accès aux deux extrémités, soit par le télé-siège de Nods, soit par le funiculaire de La Coudre.

MULTIPLES COMBINAISONS

Du côté des entreprises neuchâteloises de transport public, l'innovation est sans

conteste la création de la carte journalière, en carnet de cinq pièces, qui permet de circuler le même jour sur différentes lignes du canton (bateau, tram, autobus...) et de combiner toutes sortes d'itinéraires incluant des promenades à pied. A noter au passage, une modification de l'offre qui était faite au départ, puisque dès maintenant il n'est plus nécessaire, pour les porteurs d'un billet de famille des CFF, d'avoir un carnet par personne.

Les sept compagnies neuchâteloises ont également édité un dépliant à cette occasion, qui décrit le titre de transport et présente diverses randonnées. L'une d'entre elles, par exemple, propose une promenade de Fontaines à Valangin, par la piscine d'Engollon, les bois de la Bonneville, la Borcarderie et les rives du Seyon. L'avantage, en prévoyant une promenade avec les transports en commun, est de ne pas devoir revenir chercher la voiture au point de départ de l'excursion à pied!

Pour qui ne craint pas les déplacements, il est tout à fait possible, avec cette carte journalière, de visiter le Val-de-Ruz le matin, puis d'aller au Saut-du-Doubs l'après-midi, ou de combiner un autre circuit en alliant la marche et différents modes de transport.

(Texte et photo jlc)

Décès

PESEUX

Arthur Sagne, 1906.

NEUCHÂTEL

Mlle Marguerite Hess, 1896.

VILLIERS

M. Benjamin Cuhe, 1901.

LA CHAUX-DE-FONDS

Sérénades champêtres et tziganes



Les traditionnelles sérénades organisées dans le cadre d'Estiville se sont déroulées hier soir dans les restaurants situés dans les environs du Casino - Grande-Fontaine.

Kurt à l'accordéon, et Golo à la contrebasse, en remplacement de Jean, hospitalisé, animaient la soirée. Une pre-

mière pour deux autres musiciens, Henriette Pellaton au violon et Thierry Châtelain à l'accordéon qui ont apporté une touche tzigane à cette soirée d'août.

Prochain rendez-vous avec les mêmes groupes, demain soir dès 20 heures. (Imp., photo Bernard)

L'IMPARTIAL

Société éditrice et imprimeur:
Imprimerie Courvoisier
Journal L'Impartial SA,
La Chaux-de-Fonds.

Editeur: Roger Vuilleumier.

Rédaction et administration:
L'Impartial, rue Neuve 14,
2301 La Chaux-de-Fonds.
Tél. (039) 21 11 35 - Télex 95-2114.

Rédaction:

Rédacteur en chef: Gil Bailloz.

Rédacteurs RP:

Philippe-O. Bailloz, Suisse. - Willy Brandt, Monde. - Roland Carrera, Economie. - Jean-Jacques Charrère, Val-de-Travers. - Michel Dérens, Sports. - Raymond Dérens, Agriculture et magazine. - Cécile Diezi, Jura bernois, Jura. - Jean Euyeur, Magazine et TV. - Roland Graf, Coordination de nuit. - Laurent Guyot, Sports. - Michel-Henri Krebs, Coordination de jour. - Jacques-Antoine Lombard, Canton de Neuchâtel. - Catherine Montandon, Le Locle. - Jean-Claude Perrin, Le Locle. - Ruth Widmer-Sydlar, Littoral.

Stagiaires:

Patrick Fischer, Mario Sessa, Pierre Veya.